

La Suisse et l'Autriche pourraient bientôt figurer sur la liste noire des paradis fiscaux

Paris s'apprête à modifier les critères de constitution de cette liste publiée chaque année

Lough Erne (Irlande du Nord)

Envoyée spéciale

La France s'apprête à changer les critères qu'elle utilise pour constituer la liste noire des paradis fiscaux qu'elle publie chaque année. Demain, pourraient y figurer des pays comme la Suisse ou l'Autriche.

Aujourd'hui, cette liste est établie à partir des pays qui ne coopèrent pas assez lors de demandes d'entraide pour des enquêtes fiscales sur des contribuables français. On y trouve surtout des petits pays, comme Brunei, les îles Marshall, Montserrat, Nauru, Niue, le Botswana et le Guatemala. De ce point de vue, la liste noire version 2013 que s'apprête à publier Paris ne devrait pas encore marquer de rupture. Elle comprendra une dizaine de noms, parmi lesquels sept Etats ou territoires déjà fichés en 2012.

Les Philippines, qui figuraient aussi sur la liste noire de 2012, mais ont amélioré depuis leur convention fiscale avec la France, devraient se voir cette année «blanchies». Quant aux autres pays épinglés par la France, dont les noms ont été proposés par le ministère des finances, ils sont encore à l'arbitrage au ministère des affaires étrangères. Le fichage sur liste noire est une affaire délicate à mener sur le plan diplomatique. Il entraîne des sanctions fiscales, caractérisées par un alourdissement des taxes sur tous les flux entrants et sortants de ces pays. Une validation interministérielle est nécessaire.

Echange automatique

Selon nos sources, aucun grand pays ne devrait se retrouver sur la liste noire française de 2013, attendue dans quelques jours. Pas plus le Luxembourg que la Suisse ou l'Autriche, pourtant pointés du doigt pour leur refus ou leur réticence à mettre fin à un secret bancaire qui a fait leur prospérité.

Mais le soulagement que pourraient éprouver ces places financières devrait être de courte durée... En effet, sitôt cette liste 2013 publiée, la France a l'intention, pour tenir compte des évolutions internationales, de durcir les critères qui servent à évaluer la qualité de la coopération fiscale de ses partenaires. Et d'y ajouter ainsi le désormais fameux critère d'échange automatique de données fiscales entre pays (sur les ouvertures de comptes, les avoirs divers détenus à l'étranger par leurs ressortissants), que le G8 de Lough Erne des 17 et 18 juin en Irlande du Nord vient d'ériger au rang de priorité, en réaffirmant son rôle-clé pour la lutte contre la fraude fiscale...

Si ce critère était en vigueur, la Suisse et l'Autriche, qui ne se sont pas encore engagées à passer à l'échange automatique, se retrouveraient notamment sur la liste noire de la France! Une perspective dont aucun pays ne voudrait... Ce projet de durcissement de ton vis-à-vis des paradis fiscaux est porté par le ministre des finances, Pierre Moscovici. Celui-ci entend présenter un amendement en ce sens au projet de loi contre la fraude fiscale, en cours d'examen au

Parlement. C'est une initiative inédite.

L'objectif du locataire de Bercy est de faire jouer à la France un rôle d'aiguillon, pour accélérer le mouvement de bascule mondiale vers l'échange automatique de données, un mode de coopération jugé bien plus efficace par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) que l'échange à la demande (en cas d'enquêtes) pratiqué aujourd'hui.

Grace à l'effet dissuasif de la liste noire, Paris entend soutenir ce mouvement parti des Etats-Unis avec la loi Fatca (une nouvelle loi américaine extraterritoriale, par laquelle Washington oblige le reste du monde à faire de l'échange automatique de données).

Pour ne pas figurer sur la liste noire de la France, ou en sortir, un Etat n'aura d'autre choix que d'accepter l'échange automatique. Déjà, dix-sept pays s'y sont ralliés, dont, en sus des Etats-Unis, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne.

Comme l'Union européenne, la France considère par ailleurs qu'elle est en droit d'obtenir des autres pays autant que ce qu'ils accordent aux Etats-Unis à travers la loi Fatca. «L'amendement Moscovici» devrait être appliqué dès 2016. ■

ANNE MICHEL

Svizzera e Austria potrebbero presto figurare nella lista nera dei paradisi fiscali

